

SANTÉ

pour tous



Des soins de qualité

La Ville de Nantes vous propose trois offres :

1 ■ conseil et orientation pour une meilleure couverture santé

Pour tous les Nantais

CONSEIL ET ORIENTATION

Quelle que soit votre situation, des conseillers vous accueillent et vous guident.

Ensemble, vous pourrez :

- réaliser un diagnostic de votre couverture santé,
- rechercher le type d'aides que vous pourriez obtenir,
- constituer vos dossiers, y compris auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).



un droit pour tous.

2 ■ contrats de mutuelles partenaires 3 ■ aide financière directe

Pour les Nantais sous conditions de ressources*

Vous habitez Nantes depuis plus de trois mois, vous avez au moins 18 ans.

Vous avez accès à :

UNE MUTUELLE DE QUALITÉ

Cinq mutuelles partenaires de la Ville de Nantes proposent des contrats de bonne qualité à des prix modérés.

Pour vous aider dans votre choix, des conseillers étudieront avec vous vos attentes et vos besoins.

UNE AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière de la Ville de Nantes peut atteindre 200€ pour l'année.

Pour en bénéficier, avec votre conseiller :

- vous ferez le calcul de toutes les aides que vous avez obtenues,
- vous vérifierez qu'il vous reste encore à payer plus de 25% du coût annuel de votre complémentaire santé (mutuelle ou assurance).

*** Conditions de ressources :**

Pour les connaître, contactez votre conseiller ou consultez www.nantes.fr/couverture-sante

Une vraie différence dans leur budget !



Antoine et Karima,

40 ans, 1 enfant de 10 ans, salariée en CDD et demandeur d'emploi

- Revenus : 1800€ / mois
- Coût de leur mutuelle : 850€ / an

Le couple a été accompagné par un conseiller solidaire dans le choix de leur mutuelle et pour demander les aides de la CPAM. Ils ont choisi une mutuelle partenaire du dispositif de la Ville. Une fois les aides financières de la Ville et de la CPAM attribuées (200€), la famille a un reste à charge de 600€ par an.



Stéphanie,

56 ans, seule bénéficiaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

- Revenus : 807€ / mois
- Coût de sa mutuelle : 711€ / an

Stéphanie a bénéficié de l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) de la CPAM à hauteur de 350€. Son reste à charge étant de plus de 25% la Ville a pu lui verser une aide de 150€. Il ne lui restera donc que 211€ de mutuelle à payer pour l'année.



Maryvonne,

77 ans, retraitée

- Revenus : 950€ / mois
- Coût de sa mutuelle : 946€ / an

Maryvonne bénéficiait déjà de l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) en 2016. Elle a renouvelé sa demande d'ACS. Elle a pu obtenir un chèque santé de 550€ à déduire de son contrat de mutuelle ACS et de 160€ d'aide financière de la Ville. Il ne lui reste plus qu'à régler 236€.

Vous aussi, renseignez-vous !

Retrouvez d'autres témoignages en vidéo sur www.nantes.fr/couverture-sante

Cette offre s'appuie sur une convention avec la caisse primaire d'assurance maladie et cinq mutuelles partenaires de la Ville de Nantes.



ALL NANTES 02 40 41 9000
www.nantes.fr



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes